



Bilan 2012/13

# LES ÉCOLOGISTES DU SÉNAT



## SECRETARIAT DU GROUPE

15 rue de Vaugirard  
75291 Paris cedex 06  
[www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)

**Fiona TEXEIRE** / 01 42 34 48 87  
Secrétaire Générale  
[f.texeire@eelv.senat.fr](mailto:f.texeire@eelv.senat.fr)

**Frédéric NÉVOT** / 01 42 34 44 36  
Secrétaire  
[f.nevot@eelv.senat.fr](mailto:f.nevot@eelv.senat.fr)

**Nicolas JOUVE** / 01 42 34 48 86  
Conseiller pour les affaires  
budgétaires, économiques  
et financières  
[n.jouve@eelv.senat.fr](mailto:n.jouve@eelv.senat.fr)

**Jean-Marie BOUGUEN** / 01 42 34 48 89  
Conseiller pour la presse  
et la communication  
[jm.bouguen@eelv.senat.fr](mailto:jm.bouguen@eelv.senat.fr)

### Directeur de la publication

Jean-Vincent Placé

**Coordination** Jean-Marie Bouguen

**Conception** Toomak

**Impression** Presse Pluriel

**Remerciements** C. Baudot, H. Bieri,  
S. Cabantous, M. Cadoret, I. Cassereau,  
P. Cassez, M. Cavely, S. Cottin-Marx,  
C. Delaisement, F. Diangana, O. Duhamel,  
C. Fumard, A. Mathé, M. Oslati, Z. Ounissi,  
M. Pessonnier, L. Roberty, C. Romain,  
C. Schaub, A. Toucheron, A. Vincent.

## SOMMAIRE

- 4** LANCEURS D'ALERTE, CONFLITS D'INTÉRÊT :  
VICTOIRE DE LA DÉONTOLOGIE  
DESSINE-MOI UNE ÉCOLE
- 5** LE TRÉSOR CACHÉ DES ÉVADÉS FISCAUX  
« RIEN À CACHER » LES ÉLU(E)S JOUENT  
LA TRANSPARENCE
- 6** LE MARIAGE POUR TOUS, ENFIN !  
LE DÉLIT DE RACOLAGE ABROGÉ
- 7** UN AUTRE REGARD SUR LES RAPPORTS  
NORD / SUD  
LA PAROLE DES FRANÇAIS  
DANS LE MONDE
- 8** BUDGET : LE RENDEZ-VOUS  
DE LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE  
CHRONIQUE D'UNE OBSOLESCENCE  
ANNONCÉE
- 9** L'ARGENT RÉEL DE L'ÉCONOMIE DU VIRTUEL  
UNE EUROPE EN MOUVEMENT
- 10** LOI BANCAIRE : UNE RÉFORME TIMIDE  
RENFORCÉE PAR LE PARLEMENT  
SÉCURISATION DE L'EMPLOI :  
TROP DE RECULS SOCIAUX
- 11** STATUT DE L'ÉLU :  
VERS LE NON-CUMUL DES MANDATS  
MÉTROPOLITAINES :  
UNE RÉFORME AU MILIEU DU GUÉ
- 12** OBJECTIF SANTÉ
- 13** UN LIVRE VERT POUR LA DÉFENSE  
LE RÈGLEMENT DURABLE DES CONFLITS
- 14** UN TOIT SELON SES BESOINS,  
UN LOYER SELON SES REVENUS  
VERS UN MEILLEUR ENCADREMENT  
DES PESTICIDES
- 15** LES ENJEUX ÉNERGIE-CLIMAT  
TRANSPORTS : POUR UNE VRAIE  
POLITIQUE DE REPORT MODAL



### Aline ARCHIMBAUD

Seine-Saint-Denis  
page 12

Secrétaire de  
la Commission  
des Affaires sociales  
01 42 34 30 63  
[a.archimbaud@senat.fr](mailto:a.archimbaud@senat.fr)  
[alinearchimbaud.eelv.fr](mailto:alinearchimbaud.eelv.fr)

#### Équipe

Cleo Lallement  
Marine Tondelier  
Touria Chemouri

#### Permanence parlementaire

175, avenue Jean Jaurès  
93000 BOBIGNY  
01 48 95 49 90

### Joël LABBÉ

Morbihan  
page 14

Vice-Président de la  
Commission des Affaires  
économiques  
01 42 34 27 96  
[j.labbe@senat.fr](mailto:j.labbe@senat.fr)  
[joellabbe.eelv.fr](mailto:joellabbe.eelv.fr)

#### Équipe

Elodie Guillerme  
Karine Grosjean  
Sylvie Valet

#### Permanence parlementaire

7 rue des Lavandières  
56250 SAINT-NOLFF  
02 97 48 42 54

### Kalliopi ANGO ELA

Français(e)s établis  
hors de France  
page 7

Membre de la Commission  
des Affaires étrangères,  
de la Défense  
et des Forces armées  
01 42 34 32 73  
[k.ango-ela@senat.fr](mailto:k.ango-ela@senat.fr)  
[kalliopiangoela.eelv.fr](mailto:kalliopiangoela.eelv.fr)

#### Équipe

Vanessa Légise  
Caroline Grange  
Maxime Ugartemendia

### Ronan DANTEC

Loire-Atlantique  
page 15

Vice-Président  
de la Commission  
du Développement durable,  
des Infrastructures,  
de l'Équipement et de  
l'Aménagement du territoire  
01 42 34 48 67  
[r.dantec@senat.fr](mailto:r.dantec@senat.fr)  
[www.ronandantec.fr](http://www.ronandantec.fr)

#### Équipe

Julie Maridet  
Béregère Batiot  
Pierre Gressant

#### Permanence parlementaire

58 rue Fourré  
44000 NANTES  
02 40 74 60 34

### Jean DESESSARD

Paris  
page 10

Secrétaire du Sénat  
Trésorier du groupe  
écologiste  
Membre de la Commission  
des Affaires sociales  
01 42 34 34 43  
[j.desessard@senat.fr](mailto:j.desessard@senat.fr)  
[desessard-senateur.org](http://desessard-senateur.org)

#### Équipe

Camille Fortin  
Max Artaz  
Sylvaine Noël

### Esther BENBASSA

Val-de-Marne  
page 6

Vice-Présidente de  
la Commission des Lois  
01 42 34 48 42  
[e.benbassa@senat.fr](mailto:e.benbassa@senat.fr)  
[estherbenbassa.eelv.fr](mailto:estherbenbassa.eelv.fr)

#### Équipe

Marie Samson  
Emna-Zina Thabet  
Karim Ziady

#### Permanence parlementaire

10 avenue Paul Doumer  
94110 ARCUEIL  
07 78 87 10 95

## ÉDITO

Souvent, notre présence dans la Chambre Haute étonne. A raison : nous, chantres de l'anti-conformisme, dans une institution à la réputation très « vieille France » ? Des sénateurs ou sénatrices écologistes, cela sonne comme un oxymore. Et pourtant. Sans jamais renier notre identité, nous avons pris toute notre place, depuis maintenant deux ans, à la fois en maniant les rouages de la vénérable institution et en la bousculant de l'intérieur.

Cela a marché. En partie. Des avancées sont là, qui n'auraient jamais pu voir le jour sans un groupe parlementaire écologiste. La « loi Blandin » en est sans doute l'un des plus beaux exemples. Mais le groupe a été actif sur tous les sujets, défendant des propositions de loi, des amendements, portant des débats, convainquant même, parfois, certains de leurs collègues. Vous en trouverez l'essentiel dans ces quelques pages.

En partie seulement, car nous n'avons pas toutes les cartes en main. D'abord, si le Sénat dispose d'une majori-

té « présidentielle » (ayant soutenu Hollande, comprenant les communistes, donc), qui a permis d'élire un Président de gauche, il ne dispose pas de majorité « gouvernementale ». C'est tout à la fois une difficulté pour le gouvernement et une chance pour la revalorisation du rôle du parlement. Chaque texte présenté au Sénat est donc souvent largement amendé, son adoption ou son rejet dépendent souvent de majorités d'idées. Ensuite, nous sommes loin d'être majoritaires et chacune de nos propositions est un combat pied à pied.

Donc, nous avançons ! Nous imposons notre marque et, avec le groupe écologiste de l'Assemblée nationale et le groupe Verts/ALE du Parlement européen, faisons progresser nos idées. Ce n'est qu'un début.

Amitiés écologistes,

**Jean-Vincent PLACÉ**  
Président du groupe



### Marie-Christine BLANDIN

**Nord**  
page 4

Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication  
Vice-Présidente du groupe écologiste  
mc.blandin@senat.fr  
mariechristineblandin.eelv.fr

#### Équipe

Romain Poujol  
Mathilde Steinauer  
Valérie Spender

#### Permanence parlementaire

130 rue du Faubourg  
de Douai, 59000 LILLE  
03 20 09 72 64  
mcblandin@nordnet.fr

### Jean-Vincent PLACÉ

**Essonne**  
page 8

Président du groupe écologiste  
Membre de la Commission Finances  
01 42 34 48 37  
jv.place@senat.fr  
jeanvincentplace.eelv.fr

#### Équipe

Brice Chedebois  
Laëtitia Vasseur  
Laure Lechatellier

### Leïla AÏCHI

**Paris**  
page 13

Secrétaire de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées  
01 42 34 45 60  
l.aichi@senat.fr  
leilaaichi.eelv.fr

#### Équipe

Nadir Saïfi  
Jeanne Amette

### Corinne BOUCHOUX

**Maine et Loire**  
page 5

Membre de la Commission de la Culture  
Secrétaire du groupe écologiste  
Secrétaire de la Commission pour le contrôle de l'application des lois  
01 42 34 31 06  
c.bouchoux@senat.fr  
corinnebouchoux.eelv.fr

#### Équipe

Zahra Aitzegagh  
Yoann Hendryckx

#### Permanence parlementaire

19 rue Chateaugontier  
49100 ANGERS  
02 41 72 82 22

### André GATTOLIN

**Hauts-de-Seine**  
page 9

Secrétaire de la Commission des Affaires européennes  
Membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication  
01 42 34 48 52  
a.gattolin@senat.fr  
andregattolin.eelv.fr

#### Équipe

Lucas Surel  
Dan Lert  
Alain Mathioudakis

### Hélène LIPIETZ

**Seine-et-Marne**  
page 11

Membre de la Commission des Lois  
01 42 34 29 42  
h.lipietz@senat.fr  
helene.lipietz.net

#### Équipe

Pertine Noisette  
Aurélien Vernet  
Emmanuelle Orvain

#### Permanence parlementaire

105 rue Gustave Courbet  
77350 LE MÉE-SUR-SEINE  
Tél. 09 80 88 55 27  
Fax 09 85 88 55 27

## LANCEURS D'ALERTE, CONFLITS D'INTÉRÊT : VICTOIRE DE LA DÉONTOLOGIE

Les écologistes peuvent être fiers de leur première loi. Parce que la « loi Blandin » devrait sauver des vies. Ni plus ni moins. Et des milliards d'euros aussi, accessoirement. Mediator, amiante, pesticides, bisphénol A... Combien de scandales sanitaires auraient pu être évités si les lanceurs d'alerte avaient été écoutés et protégés ? Au lieu de cela, ils ont été licenciés, intimidés, placardisés. Après le dépôt d'une proposition de loi en août 2012 par Marie Blandin, le travail des rappor-

teurs Ronan Dantec et Aline Archimbaud au Sénat, de Jean-Louis Roumégas à l'Assemblée nationale et la mobilisation de tous les parlementaires écologistes ont permis l'adoption définitive de ce texte le 3 avril. La loi crée une « Commission nationale de déontologie et des alertes en santé publique et en environnement » qui veillera à la bonne remontée des alertes, pourra être saisie par différents acteurs (gouvernement, parlementaires, associations, organismes de recherche, syndicats) et sera chargée d'informer les ministres compétents. Le texte réaffirme le « droit de rendre publique et de diffuser de bonne foi une information », dont la méconnaissance ferait peser un risque grave sur la santé publique ou l'environnement. Dans l'entreprise, un salarié pourra alerter l'employeur et le représentant du personnel au CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail). En cas de divergence, ce dernier pourra saisir le préfet du département.

Aucune personne ayant émis une alerte ne pourra être inquiétée dans sa vie professionnelle. Elle ne pourra être sanctionnée, ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire du fait de cette alerte. En revanche, une alerte de mauvaise foi ou avec l'intention de nuire pourra être sanctionnée pénalement.

L'adoption de cette loi est à ce jour l'une des plus belles démonstrations de l'utilité d'un groupe parlementaire écologiste au Sénat.

Outre le vote de la première loi écologiste, « indépendance de l'expertise et protection des lanceurs d'alerte » dont elle est l'auteure, l'action de Marie Blandin est lisible dans le déroulé des travaux de la Commission de la Culture de l'Éducation et de la Communication (CCEC) qu'elle préside : tant dans l'organisation formelle du débat (l'examen du texte de la Refondation de l'école en atteste) qu'en ouvrant le spectre des auditions préalables au débat

## DESSINE-MOI UNE ÉCOLE

Une grande priorité affichée pendant la campagne présidentielle, une ambition portée à grand renfort de références historiques par le ministre de l'éducation : la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République était très attendue. Aux commandes au Sénat, Marie-Christine Blandin, en sa qualité de Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation, de la Communication. Mais aussi Corinne Bouchoux et André Gattolin, siégeant aussi dans la Commission. Le travail aura été profondément enrichi en Commission, portant une ambition nouvelle après dix années désastreuses pour notre système scolaire.



© Romain Poujol

### OCTOBRE 2012

MARIE-CHRISTINE BLANDIN DEVANT LES INQUIÉTITUDES DES PERSONNELS DE FRANCE TÉLÉVISION ET RADIO FRANCE : ASPHYXIE FINANCIÈRE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC, FUSION BRUTALE DES RÉDACTIONS DE F2 ET F3... LE DÉBAT SUR L'AUDIOVISUEL AURA RYTHMÉ L'ANNÉE, LE PROJET DE LOI SUR L'INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE CET ÉTÉ, PUIS DU SÉNAT À LA RENTRÉE.

### Les conquêtes écologistes ?

L'éducation à l'environnement et au développement durable est désormais considérée comme un enseignement scolaire à part entière, les notions de dialogue et de coopération sont inscrites comme des objectifs du service public de l'éducation, les élèves professeurs pourront suivre dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation des formations à la prévention et à la résolution non violente des conflits. Par ailleurs, la promotion de la diversité linguistique et l'usage du numérique font leur entrée dans cette nouvelle politique éducative. Les écologistes ont également obtenu que des échanges de pratiques et d'enseignants entre les établissements pourront être expérimentés sur la base du volontariat. Une autre école se dessine.

(résolution non violente des conflits, gouvernance de la culture scientifique, intérêt des sciences participatives avec le Muséum National d'Histoire Naturelle...). L'exigence qu'elle a porté dans l'organisation du voyage d'études de la CCEC au Viet Nam en est une bonne illustration : sortant des préconisations de l'ambassade, la délégation a pu travailler longuement avec les chercheurs, et prendre la mesure du rôle de la coopération décentralisée en région

centre. Elle y a puisé des éléments pour la mission d'information portée par les écologistes sur le thème « recherche et développement » à l'initiative de Kalliopi Ango Ela. Dans un autre domaine, elle a déposé une proposition de résolution européenne, en amont des accords UE-États-Unis, relative au respect de l'exception culturelle et de la diversité des expressions culturelles dans les négociations commerciales.



© Sénat

Marie-Christine  
BLANDIN

## Corinne BOUCHOUX



Membre de la Commission de la Culture depuis juin 2012, Corinne Bouchoux a mené une mission d'information relative à la gestion, par la France et ses musées, de la question des œuvres d'art spoliées par les nazis. Le résultat de cette mission est synthétisé dans un rapport de janvier 2013 intitulé « œuvres culturelles spoliées au passé flou et musées publics : bilan et perspectives ».

Elle souhaite donner une nouvelle impulsion à la recherche de provenance. Au titre de la Commission sénatoriale de contrôle de l'application des lois, elle a été nommée co-rapporteuse sur le contrôle de l'application de la loi dite « Morin » relative à la reconnaissance et l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français de 2010. Le rapport à venir ciblera les points sur lesquels la loi est très problématique.

Présentée par le Président du Sénat, elle a suivi une formation d'un an à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale (IHEDN) sur « l'Économie de la défense » dans le but de développer l'expertise des écologistes sur ce dossier qui nous tient très à cœur.

[corinnebouchoux.eelv.fr](http://corinnebouchoux.eelv.fr)

## LE TRÉSOR CACHÉ DES ÉVADÉS FISCAUX

Entre 40 et 60 milliards d'euros, cachés hors de l'Hexagone, tel est le spectaculaire manque à gagner de l'évasion fiscale. Au terme de cinq mois de travail, d'auditions et de déplacements, la Commission d'enquête « Évasion des capitaux et des actifs

## « RIEN À CACHER » LES ÉLU(E)S JOUENT LA TRANSPARENCE

Si la défiance de nos concitoyennes et concitoyens à l'endroit des politiques n'a rien de récent, elle prend des proportions inédites, en particulier depuis l'affaire Cahuzac. Conformément à notre volonté d'éthique et de transparence, qui figure dans la déclaration politique du groupe, les écologistes du Sénat ont pris plusieurs mesures pour lever

l'opacité qui existe parfois.

La première a été de rendre publique sur le site [ecologistes-senat.fr](http://ecologistes-senat.fr) l'intégralité des subventions données dans le cadre de la « réserve parlementaire » par les élus du groupe. Si les élus étaient par principe plutôt opposés à ces enveloppes opaques et à leur attribution arbitraire, ils ont aussi estimé que certains réseaux écologistes n'étaient pas assez soutenus (voire pas du tout) par les dispositifs ordinaires de subvention. Les sénateurs et sénatrices ont donc soutenu des projets ayant des finalités environnementales, sociales, démocratiques. Ronan Dantec a, pour sa part, soumis l'attribution des aides à un jury citoyen, suite à un appel à projet. Ensuite, les présidents de groupes parlementaires et les ministres ont rendu publics leurs patrimoines. Pour Corinne Bouchoux qui, comme beaucoup, a participé à ce grand exercice de transparence, « les citoyens et citoyennes doivent être assurés qu'il n'y a ni enrichissement personnel par des « cadeaux » durant le mandat, ni conflit avec des sociétés dans lesquelles des élus auraient des intérêts. »

Au moment où nous mettons sous presse, le projet de loi sur la transparence est passé en première lecture à l'Assemblée nationale, protégeant les lanceurs d'alerte et sanctionnant plus lourdement les fraudeurs. Corinne Bouchoux est par ailleurs intervenue par le biais d'une question au gouvernement sur la qualité du débat public. À un moment où la violence des échanges entre personnalités politiques dans la presse devenait indigne, elle a appelé ses collègues à la retenue. La communication non-violente, une autre spécificité écologiste !

### JUIN 2013

DANS LE CADRE DE SES DÉPLACEMENTS EN MAINE-ET-LOIRE, CORINNE BOUCHOUX S'EST RENDUE À BOUCHEMINE À LA RENCONTRE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DES NOMBREUX PROJETS DE LA COMMUNE AUX SERVICES DES CITOYENS ET DE L'ÉCOLOGIE.



hors de France et ses incidences fiscales » a rendu un rapport développant une soixantaine de propositions pour en finir avec ce phénomène qui concerne principalement les très riches et les grandes sociétés. « Les grandes entreprises paient 10 points d'impôts de moins que les PME » observe Corinne Bouchoux, Vice-Présidente de cette Commission d'enquête. Comment restaurer cette justice fiscale ? D'abord en mettant en place une « haute instance sur l'évasion fiscale », répond Corinne Bouchoux. Et d'ajouter : « Il nous faut une politique pénale énergique, lisible, permettant une sanction efficace et dissuasive du délit de fraude fiscale. De plus, toutes les grandes entreprises dans lesquelles l'Etat est actionnaire devraient se montrer exemplaires. » Par ailleurs, une nouvelle Commission d'enquête a été créée sur le sujet, qui porte davantage sur le rôle des banques. Coopération interbancaire, rapports pays par pays sur l'existence de succursales dans des paradis fiscaux (voir l'article sur la loi bancaire). Plus que jamais, l'heure est à l'action.



## Esther BENBASSA



© Nikola Kitalica

Sénatrice du Val-de-Marne et Vice-Présidente de la Commission des Lois, Esther Benbassa, universitaire et militante associative, n'a eu de cesse depuis son élection de promouvoir la lutte contre toutes les formes de discriminations, le racisme et l'exclusion.

Cette année, elle a déposé quatre propositions de loi relatives à l'abrogation du délit de racolage public (adoptée au Sénat le 28 mars dernier), l'ouverture du mariage aux personnes du même sexe et à l'ordonnancement des conditions de la parentalité, l'abrogation de la loi relative à l'exercice des activités

ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, et la définition et la répression du harcèlement sexuel. Elle été cheffe de file de nombreux dossiers cruciaux dont le terrorisme et elle est intervenue dans différents débats qui se sont tenus au Sénat notamment sur l'immigration professionnelle et étudiante et la politique de la ville.

Elle a également été rapporteure au nom de la Commission des Lois sur la proposition de loi relative à la suppression de la discrimination dans les délais de

prescription prévus par la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881. L'homophobie, le sexisme et l'handiphobie en faisaient partie. Esther Benbassa dirige une mission d'information sur la lutte contre les discriminations et prépare deux propositions de loi, une sur la légalisation du cannabis et une autre sur les class actions (recours collectifs) en matière de discriminations. Elle a organisé et participé à des rencontres sur le conflit israélo-palestinien et la répression des manifestations en Turquie. Elle a ouvert la journée contre l'homophobie à Ankara.

### LE MARIAGE POUR TOUS, ENFIN !

Les révolutions sociétales sont rares. Au Sénat, en dépit de quelques dérapages regrettables, les 60 heures de débats sur le « mariage pour tous » auront été respectueux et auront permis à chacun de s'exprimer et

de défendre ses positions. « C'est en pensant à tous ces gays et lesbiennes qui ont, à un moment de leur vie, tant souffert de ne pouvoir simplement dire leur homosexualité, que j'ai voté pour cette loi » concluait Esther Benbassa, cheffe de file pour le groupe, au terme de ce marathon législatif. C'est elle qui, en août, avait déposé une proposition de loi sur le sujet, allant plus loin que le texte du gouvernement.

Corinne Bouchoux de son côté évoquait « une loi de liberté, qui n'enlèvera rien à personne et permettra aux couples de gays et lesbiennes d'avoir le choix entre vivre en célibataires, en union libre, pacés ou mariés. » Jean-Vincent Placé, pour sa part, a dénoncé les propos caricaturaux de la droite sur l'adoption et a conclu : « L'essence du mariage, c'est le couple. Et le ciment de ce couple, c'est l'amour. » Les écologistes attendent maintenant impatiemment les faire-part ! Par ailleurs, un pas de plus a été franchi vers l'égalité des droits pour tous avec l'adoption d'une proposition de loi, dont Esther Benbassa était rapporteure, visant à porter de trois mois à un an le délai de prescription

de l'action publique pour les délits de provocation à la discrimination, la haine et la violence, de diffamation et d'injure, commis à raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap. Le délai de prescription de l'action publique pour les mêmes délits commis en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion, est déjà d'un an. La proposition de loi a été adoptée et l'homophobie est désormais considérée comme une infraction aussi grave que le racisme. Combat partagé par Kalliopi Ango Ela, auteure d'une proposition de loi sur le même sujet déposée en janvier ! Même si c'est celle des socialistes qui a finalement été débattue au Sénat.



© Jean-Christophe Attias

JUIN 2013

ESTHER BENBASSA,  
LORS DE LA MARCHÉ  
DES FIERTÉS LGBT.

punir qui ? Souvent les plus pauvres, les plus précaires, qui ne font « cela » que pour avoir un toit et de quoi manger. » À quand une grande loi de prévention, d'insertion sociale et professionnelle, de prise en charge de la santé des prostituées ? Pour Esther Benbassa, nous devons nous inspirer de l'exemple italien : « Depuis 1998, si les prostituées sortent du réseau, un permis de séjour de six mois leur est accordé, renouvelable pour un an si elles trouvent un emploi. C'est le seul pays disposant d'une législation globale qui leur permette, qu'elles dénoncent ou non leurs proxénètes, de recevoir le soutien et l'aide nécessaires. » André Gattolin, orateur du groupe sur ce texte, a rappelé que l'effet réel de la loi de 2003 avait été de faire passer la prostitution du stade visible de l'espace public à l'invisible, souterrain, sur-précarisé. Adoptée au Sénat, la proposition de loi a été transmise à l'Assemblée nationale.

### LE DÉLIT DE RACOLAGE ABROGÉ

C'était il y a dix ans. Étant alors dans l'opposition, la gauche s'élevait contre une nouvelle mesure indigne, le délit de racolage. Les motifs de notre révolte ? Nous étions convaincus que cette loi ne permettrait

jamais d'améliorer la traque des proxénètes, mais qu'en revanche les prostituées seraient moins visibles et donc moins faciles à protéger. Dix ans plus tard, l'histoire nous donne hélas raison. Dégradation de l'état de santé et des conditions de pratique de la prostitution, augmentation de l'isolement et de la clandestinité, propice aux violences, développement de la prostitution « indoor », qui coupe les prostituées des réseaux associatifs d'aide et de prévention : le bilan est sans nuances. C'est la raison pour laquelle Esther Benbassa a déposé une proposition de loi supprimant ce délit. « Tant de souffrance vaine, pour

## UN AUTRE REGARD SUR LES RAPPORTS NORD / SUD

À la veille des Assises du développement et de la solidarité internationale initiées par Pascal Canfin, Ministre chargé du Développement, Kalliopi Ango Ela, qui y représentait le groupe écologiste, a obtenu l'organisation d'un débat au Sénat sur « le développement dans les relations nord-sud ». Ce fut l'occasion de rappeler que l'ensemble du vocabulaire employé à l'égard des pays du Sud est à redéfinir vers une terminologie plus respectueuse de nos partenaires. Ainsi, au concept de « population locale », elle rappela la nécessité de substituer les termes de « nationaux des États » concernées par la coopération. De même, pourquoi parler d'« aide au développement » quand il s'agit de concéder des emprunts avec, souvent, une volonté de retour sur investissement ? Les « dons » relèvent-ils de la solidarité ou de l'influence ? Plus qu'une simple question sémantique c'est pour Kalliopi Ango Ela le préalable à des relations plus équitables et égalitaires entre le Nord et le Sud. Elle est également intervenue sur la nécessaire coordination entre les acteurs en matière de développement, et sur la gestion de la temporalité dans les projets de coopération. Le temps des bailleurs n'est pas celui des ONG, ni des États ou des sociétés ! L'exemple malien nous montre que la phase du développement doit succéder à la phase militaire, seule condition qui permettra de donner sens à l'intervention française au Mali, comme l'a rappelé Kalliopi Ango Ela, également oratrice du groupe écologiste lors du débat relatif à la prolongation de l'intervention française au Mali. Cette construction du mieux vivre des populations devra se faire en adoptant de nouvelles postures mentales, pour permettre de bâtir une économie de paix durable. Ce travail, les Français du Mali ont fait savoir qu'ils y participeront : « La diaspora française que nous sommes restera solidaire avec le Mali, qui nous a tant accueillis et intégrés. »<sup>1</sup>

(1) *Courrier de la section Mali de Français du Monde –ADFE au Président de la République, 25/01/2013.*

## LA PAROLE DES FRANÇAIS DANS LE MONDE

Ils sont 2,5 millions à vivre hors de France. Comment les Français à l'étranger sont-ils représentés ? Par 12 sénateurs élus, jusqu'à présent, par les 155 conseillers de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) et, depuis juin 2012, par 11 députés élus au scrutin direct.

En 2013, un projet de loi a revu cette représentation, afin d'instaurer une démocratie de proximité et d'élargir l'assise électorale des sénateurs représentant les Français établis hors de France. Ils seront désormais élus par environ 550 grands électeurs, dont 440 conseillers consulaires augmentés de nouveaux délégués consulaires. Le débat au Sénat a permis d'obtenir des avancées. Kalliopi Ango Ela, cheffe de file sur cette réforme, a défendu la limitation des mandats dans le temps des conseillers consulaires à deux renouvellements, amendements repris et adoptés à l'Assemblée nationale. Autres victoires de la sénatrice : le rôle électoral des délégués consulaires sera clarifié et leurs modalités de démission précisées. Des regrets toutefois, deux amendements importants déposés par Kalliopi Ango Ela n'ont pu être adoptés : le droit de pétition (que 10 % des électeurs de la circonscription puissent demander l'inscription d'un sujet au conseil consulaire) et la dissociation via deux bulletins des élections des nouveaux conseillers consulaires et des conseillers élus à l'AFE, permettant une meilleure représentation des minorités politiques. Enfin, on peut évidemment déplorer que des contraintes constitutionnelles n'aient pas permis d'obtenir le suffrage universel direct des conseillers élus à l'AFE, un recul démocratique.

La sénatrice espère que cette réforme saura remplir les objectifs de démocratie de proximité qu'elle s'est fixés.

### MAI 2013

KALLIOPHI ANGO ELA AVEC DLAMINI-ZUMA, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, À ADDIS-ABEBA À L'OCCASION DU DÉPLACEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR « LE RÔLE DE LA FRANCE DANS UNE AFRIQUE CONVOITÉE ».

© JMB



Affaires étrangères, Défense et Forces armées et du groupe de travail « Présence de la France dans une Afrique convoitée », elle a rappelé au nom du groupe écologiste que l'intervention française au Mali devra rapidement conduire de la phase militaire à une « reconstruction politique, économique et sociale » du pays. Enfin, elle a obtenu un débat sur le

développement dans les relations nord/sud. Rapporteuse de la Mission commune d'information sur l'action extérieure de la France en matière de recherche pour le développement, elle a participé à un voyage d'études parlementaire au Bénin, organisé par CERADIS et AIDES sur la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme en Afrique.



© Sénat

Kalliopi  
ANGO ELA

kalliopiangoela.eelv.fr

(1) *Assemblée des Français de l'Étranger.*



## BUDGET : LE RENDEZ- VOUS DE LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

La séquence budgétaire a plutôt bien commencé. Un mois seulement après avoir été formé, le Gouvernement est revenu, au cours de l'été 2012, sur les mesures les plus absurdes du quinquennat Sarkozy : les allègements de charges des heures supplémentaires ont été supprimés, les hausses de TVA annulées, la fiscalité du patrimoine et des revenus du capital rétablie... Mais à l'automne, un fort désaccord survient sur la mise en place surprise d'un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Cette réforme va conduire, en 2014, à une hausse de la TVA, que le Premier Ministre peu avant refusait d'augmenter, et à une baisse drastique des dépenses publiques, dont on

## CHRONIQUE D'UNE OBSOLESCENCE ANNONCÉE

Comment porter un autre discours que la relance de la croissance en pleine période de crise ? En portant une vision écologiste de la consommation, Jean-Vincent Placé a montré comment concrètement il était possible de concilier protection de l'environnement, pouvoir d'achat et développement économique de secteurs socialement utiles. Avec sa proposition de loi contre l'obsolescence programmée, le Sénateur de l'Essonne a pointé la responsabilité de certains industriels qui planifient dès la conception la mort programmée du produit et pour y remédier a développé des pistes de travail : définition d'un délit d'obsolescence programmée pour permettre des « actions de groupe », extension de la durée légale de garantie de deux à cinq ans (de façon progressive), accès aux pièces détachées pendant une période de dix ans. Mais aussi bonus/malus de l'éco-contribution, dans le but de valoriser la réparabilité des produits et demande d'un rapport sur les perspectives de l'économie de fonctionnalité en France, qui pourrait constituer une alternative économique pour un modèle de développement circulaire.

Comment porter un autre discours que la relance de la croissance en pleine période de crise ? En portant une vision écologiste de la consommation, Jean-Vincent Placé a montré comment concrètement il était possible de concilier protection de l'environnement, pouvoir d'achat

commence à entrevoir les inquiétantes annonces. Et les 20 milliards de ce crédit d'impôt aux entreprises seront affectés sans aucune condition écologique, sociale ou industrielle, alors que mener une économie sur la voie de la transition nécessite évidemment un pilotage stratégique des dépenses publiques. Pour Jean-Vincent Placé, nous devons entrer dans une nouvelle séquence. Le Projet de Loi de Finances 2014 sera l'heure de vérité. Il devra contenir des éléments de fiscalité écologique, un budget de la mission écologie en hausse, des mesures pour accélérer la transition écologique et une égalisation progressive de la différence entre la taxation du diesel et de l'essence. La gravité de la crise nous exhorte à un véritable changement de cap, c'est-à-dire une politique plus écologiste, plus sociale et donc plus à gauche.



© Jean-Marie Bouguen

### NOVEMBRE 2012

JEAN-VINCENT PLACÉ  
ET UNE DÉLÉGATION  
D'ÉLU(E)S ÉCOLOGISTES  
SE MOBILISENT  
CONTRE L'AÉROPORT  
DE NOTRE-DAME-DES-  
LANDES.

Suite au dépôt de cette proposition de loi, Jean-Vincent Placé a obtenu la tenue du premier débat parlementaire en France sur ce thème. Le moment idéal pour défendre nos idées en amont du projet de loi du gouvernement sur la consommation. Mais au vu des premiers échanges et au moment où nous mettons sous presse... beaucoup reste à faire pour convaincre nos partenaires du bien-fondé de ces analyses.



© BC

Jean-Vincent  
PLACÉ

Au cours de ses interventions, Jean-Vincent Placé, membre de la Commission des Finances, a porté la parole des écologistes sur les divers textes financiers, dénonçant le retard en matière de fiscalité environnementale ; la création de la Banque Publique d'Investissement ; le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires ; le Traité Européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance, mais également la

loi sur la sécurisation de l'emploi (issue de l'Accord National Interprofessionnel). Rapporteur pour la mission « sécurité » de la loi de finances, il a rencontré l'ensemble des acteurs, dont les syndicats, au Sénat et sur le terrain afin de rédiger plusieurs rapports sur le budget et les investissements dans la police-gendarmerie. Il s'est également mobilisé pour défendre, les services publics, notamment dans l'Essonne : transports (pass

navigo à tarif unique, état des RER...), santé (lutte contre les déserts médicaux, autonomie des personnes âgées), éducation (fermeture des écoles) ; ainsi que la protection de l'environnement (lutte contre le centre d'enfouissement à Nonant le Pin et le site de stockage d'hydrocarbures à Cerny).

[jeanvincentplace.eelv.fr](http://jeanvincentplace.eelv.fr)





© Bruno Lévy

Outre son implication régulière sur les questions ayant trait au numérique et aux affaires européennes, André Gattolin a particulièrement travaillé ces derniers mois sur les projets de loi relatifs à l'école ou à l'enseignement supérieur et à la recherche, présentant des amendements afin d'améliorer les textes du gouvernement. Il est intervenu lors des lois de finance ou lors de la création du Haut conseil des finances publiques, permettant

ainsi à ce dernier d'être paritaire. Il a enfin été mobilisé par les dossiers liés à la défense des droits de l'Homme en Russie, en militant pour l'adoption d'une loi Magnitsky, du nom de l'avocat et lanceur d'alerte mort des suites de la torture dans une prison russe Sergueï Magnitsky, ou en Chine par exemple en recevant au Sénat la Présidente du Congrès mondial des Ouïghours Rebiya Kadeer, ou en se rendant en déplacement officiel à Darhamsala, siège des autorités

tibétaines. Sur le plan local, il a interpellé le gouvernement tant sur les aménagements du quartier de la Défense que sur la qualité de l'air dans les Hauts-de-Seine, suite notamment à la suppression de la subvention que le Conseil général accordait à l'association Airparif. Il a aussi agi pour le droit de vote des étrangers aux municipales.

[andregattolin.eelv.fr](http://andregattolin.eelv.fr)

## L'ARGENT RÉEL DE L'ÉCONOMIE DU VIRTUEL

Le numérique et la fiscalité du numérique ont pris une place particulière dans les discussions du Sénat et au sein du débat public. Accord entre Google et certains acteurs de presse, rapport Colin et Collin<sup>1</sup>, propositions d'une taxe qui s'appliquerait aux géants de l'internet, protection des

données privées et ouverture des données publiques, le tout sur fond de recherche d'une harmonisation européenne... André Gattolin s'est fortement mobilisé sur ces problématiques.

Co-auteur d'un rapport sénatorial sur les aspects économiques et culturels de l'industrie du jeu vidéo, il s'intéresse plus généralement à toutes les transformations induites par la révolution numérique en termes de partage des connaissances, de productivité mais aussi d'organisation des territoires. Car les répercussions locales du numérique sont loin d'être négligeables, sans être toujours bien comprises : dans les Hauts-de-Seine, par exemple, 60 millions d'euros ont été alloués par le Conseil général au groupement privé SEQUALUM afin de procéder à l'installation de la fibre sur l'ensemble de son territoire, alors que les solutions publiques et privées pour étendre l'accès au haut débit y existaient déjà en nombre.

Une preuve parmi d'autres de la méconnaissance du secteur par une partie des pouvoirs publics, et de la nécessité d'y remédier.

## UNE EUROPE EN MOUVEMENT

De 2012 à 2013, l'Europe a encore connu des mois agités. La Croatie – qui a décidé par référendum début 2012 de rejoindre l'Union européenne – a adhéré à l'UE en juillet de cette année ; dans le même temps, la crise économique et sociale italienne a débouché sur une crise

politique majeure, avant qu'un gouvernement soit finalement constitué. Les appels à la réorientation des politiques européennes se multiplient et dans le même temps la réalité politique et institutionnelle de l'Union et de ses États membres n'a pas permis jusque-là d'enclencher vraiment ces transformations. André Gattolin a rappelé tout au long de l'année, en Commission des Affaires européennes et en séance publique, les fondamentaux écologistes et fédéralistes s'agissant de la construction européenne, appelant à la mise en place d'une véritable union politique et appuyant les positions du Parlement européen en faveur d'un budget communautaire à la hauteur des enjeux.

Il réfléchit à la notion de citoyenneté européenne et a rendu plusieurs contributions liées à la place de l'innovation en Europe.

Enfin, il s'investit sur la question des traités de libre-échange que l'UE veut multiplier avec ses partenaires, notamment le Canada et les États-Unis, au risque d'une dérégulation à outrance sur les plans environnementaux ou sanitaires.

### JUIN 2013

ANDRÉ GATTOLIN À COLOMBES LORS DE L'INAUGURATION D'AGROCITÉ UNITÉ D'AGRICULTURE URBAINE DE R-URBAN - RÉSEAU DE RÉSILIENCE PARTICIPATIVE FONDÉ SUR LE PRINCIPE DES CIRCUITS COURTS ÉCOLOGIQUES. PROJET QUI A VU LE JOUR GRÂCE À LA PERSÉVÉRANCE DES ÉLUS MUNICIPAUX EELV. AUTRE VOLET DU RÉSEAU : RECYCLAB UNITÉ DE RECYCLAGE ET PLATEFORME D'ÉCO-CONSTRUCTION. EXEMPLAIRES !

(1) Mission d'expertise commandée par le gouvernement à deux hauts fonctionnaires sur la fiscalité de l'économie numérique.



© AP

## 85 MILLIARDS D'EUROS

**C'est la baisse du budget européen, contre laquelle les écologistes se battent. C'est le premier budget en diminution de l'histoire européenne.**

Sur un budget total de :  
960 milliards d'euros en crédits d'engagements  
908 milliards pour les dépenses



## Jean DESESSARD



© Sénat

Membre de la Commission des Affaires sociales, Jean Desessard est intervenu en tant que chef de file sur la loi sur les emplois d'avenir (vote pour), le contrat de génération (vote pour), la sécurisation de l'emploi (ANI) (abstention). Suite à de nombreuses réunions avec des économistes, des syndicalistes, il a suivi, en liaison avec Jean-Vincent Placé, ainsi que les député(e)s Eric Alauzet et Eva Sas, la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. Il s'est également impliqué avec Aline Archimbaud sur le projet de

loi de financement de la sécurité sociale au Sénat (PLFSS), et sur les lois relatives à l'autonomie des personnes.

Jean Desessard a interpellé le gouvernement sur les sujets portant sur l'emploi, la formation et la qualification des jeunes, l'avenir des retraites mais aussi le devenir de la politique familiale, en défendant la suppression du quotient familial. En coordination avec le député Eric Alauzet sur le dossier du Crédit Immobilier de France (CIF), il s'oppose à la disparition de ce dernier et soutient la possibilité de

mise en place d'un SIEG (service d'intérêt économique général) afin de sauver l'accession sociale à la propriété et l'emploi des salariés du CIF. Mobilisé de longue date pour défendre les droits des chômeurs, Jean Desessard a reçu au Sénat, dans le cadre du projet de loi contrat de génération, différentes associations de chômeurs et précaires pour échanger avec elles entre autres sur les radiations abusives commises par Pôle Emploi, le recours excessif aux stagiaires et l'inadéquation de la formation avec l'emploi.

## LOI BANCAIRE : UNE RÉFORME TIMIDE RENFORCÉE PAR LE PARLEMENT

La crise de 2008 a donné raison à tous ceux qui prétendaient depuis longtemps que s'abstenir de réguler fermement la finance aboutirait à quelque catastrophe d'ampleur. Depuis, de nombreuses réformes ont été engagées, aux États-Unis, en Angleterre, et maintenant en Europe. Dans ce contexte où une volonté commune existe, les écologistes attendaient pour la France une réforme plus ambitieuse et ont plaidé, au

Sénat, pour une séparation stricte entre les activités bancaires de détail et de marché. Le Gouvernement n'a malheureusement pas souhaité aller plus loin qu'un cantonnement, au sein d'une filiale dédiée, de certaines des activités réalisées par les banques

pour leur compte propre. Pour autant, la discussion parlementaire, fructueuse, a renforcé significativement le texte. Par un amendement de Jean Desessard, le marché des dérivés sur les matières agricoles, dont les abus génèrent et aggravent les crises alimentaires, sera strictement régulé. Jean-Vincent Placé a également obtenu que la transparence réclamée aux banques soit élargie aux bénéfices, impôts et subventions, qu'elles devront publier pour tous les pays où elles disposent de filiales. Entre autres choses, les écologistes ont aussi contribué à la protection des consommateurs, notamment des plus fragiles, par des mesures sur le droit au compte, l'inclusion bancaire ou l'assurance-emprunteur. Malgré un texte initial timide, le Parlement aura donc obtenu suffisamment d'avancées pour qu'aucun groupe de gauche ne souhaite finalement s'y opposer.

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI : TROP DE RECLS SOCIAUX

Peut-on amender un accord trouvé entre la plupart des partenaires sociaux ? Pour les écologistes du Sénat, la démocratie sociale ne se fait pas au détriment de la démocratie représentative, a fortiori si l'accord est en défaveur du salarié. Certes, l'accord sur la sécurisation de l'emploi présentait des avancées.

### JUIN 2013

DANS LE CADRE DE SON ACTION DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, JEAN DESESSARD A VISITÉ L'ÉCOLE DES GOBELINS À PARIS AFIN D'ÉCHANGER AVEC LE PERSONNEL ENCADRANT ET LES ÉTUDIANTS SUR L'APPRENTISSAGE.

Une complémentaire santé collective obligatoire, des droits rechargeables à l'assurance chômage, un dispositif sécurisant la mobilité, un autre contre le temps partiel subi. Ou l'incitation au CDI pour les jeunes de moins de 26 ans et la taxation plus forte des CDD de moins de trois mois. Mais les reculs étaient trop importants. En cas de « graves difficultés conjoncturelles », la loi prévoit un « accord de maintien de l'emploi » aux conséquences lourdes pour le salarié en termes de lieu, de temps de travail ou de rémunération, les licenciements massifs étant par ailleurs facilités. Un débat épineux, qui a tourné court au Sénat lorsque le gouvernement a recouru scandaleusement au vote bloqué.

Pour Jean Desessard, chef de file : « Le projet de loi laissait planer trop d'incertitudes et la discussion parlementaire n'a pas permis d'améliorer le texte. » Jean-Vincent Placé a ajouté que nous ne pouvions que regretter la faiblesse d'encadrement de dispositifs de flexibilité. Abstention, donc. Un motif de satisfaction toutefois : un amendement écologiste adopté, mettant en place une prévoyance en cas de multiplicité de contrats chez le même employeur, notamment les CDD successifs sans interruption dans l'entreprise. Une avancée concrète pour les contrats précaires.



© Camille Forth

## STATUT DE L'ÉLU : VERS LE NON-CUMUL DES MANDATS

Les élu(e)s, privilégiés ou précaires ? Le statut de l'élu est un serpent de mer législatif. C'est pourtant une pièce maîtresse de la meilleure représentativité de nos concitoyens et concitoyennes.

Tout le monde peut-il aujourd'hui se permettre de briguer un mandat ? Pas vraiment. Mettre en risque sa situation professionnelle, s'exposer

à la difficulté de retrouver une activité à la fin du mandat, autant de freins qui découragent beaucoup de s'investir dans la vie de la cité. Préalable à la fin du cumul des mandats, pour Hélène Lipietz, « le retour à la vie professionnelle doit être anticipé par une meilleure reconnaissance des compétences acquises par l'élu lors de son mandat. » Le groupe écologiste a donc proposé un droit à la formation professionnelle à la fin de l'exercice du mandat, qui sera étendu à tous les maires ainsi qu'aux adjoints des communes de plus de 10 000 habitants, et une prise en charge des frais d'accompagnement liés à la VAE sur le budget des collectivités, en parallèle du droit à la formation. Joël Labbé a pour sa part défendu un amendement pour que le droit à la suspension du contrat de travail soit étendu à tous les maires, quel que soit le nombre d'habitants de la communes, pour aller dans le sens d'une plus grande reconnaissance des élu(e)s de petites communes.

## MÉTROPOLIS : UNE RÉFORME AU MILIEU DU GUÉ

Le premier des trois textes sur la réforme des collectivités vient de passer au Sénat. Sur les « métropoles », il contenait des volets Paris, Marseille, Lyon et des dispositions pour les autres métropoles à venir. Le Sénat a réécrit en grande partie le texte. La métropole de Paris ?

Supprimée. Lyon ? Adoptée, malgré notre verte dénonciation de l'absence de démocratie autour de cette nouvelle collectivité et de la nécessité du rôle de la région comme garante de l'égalité et de la solidarité des territoires, avec en particulier un rôle de chef de file affirmé sur les questions économiques et d'aménagement durable du territoire. Marseille ? Une nouvelle métropole « d'Aix-Marseille-Provence » voit le jour, une gouvernance commune sur une aire urbaine cohérente.

Pour les écologistes, plusieurs succès ont été obtenus par amendement par Hélène Lipietz, cheffe de file sur ce texte et Ronan Dantec. L'État pourra déléguer des compétences aux collectivités. Le Sénat a retenu la définition écologiste des pôles métropolitains, outils privilégiés de renforcement des solidarités territoriales entre les métropoles et leurs aires d'influence. Un agenda 21 régional sera établi et les régions deviennent cheffes de files de la biodiversité et de la transition énergétique.

L'organisation de la transition énergétique et la gestion des réseaux d'électricité, gaz et chaleur seront confiées aux métropoles et communautés urbaines. Fort de ce bilan, le groupe écologiste s'est abstenu car notre grand regret porte sur l'absence de scrutin direct dès 2014 pour l'élection des représentants des métropoles. L'adoption définitive du projet est attendue pour l'automne.

Dernière minute : au moment où nous mettons sous presse, l'Assemblée nationale vient d'adopter l'élection des conseillers des métropoles au suffrage universel direct en 2020.

La ténacité des parlementaires écologistes a payé !

### AVRIL 2013

HÉLÈNE LIPIETZ,  
À L'OCCASION D'UNE  
OPÉRATION DE  
SOUTIEN À PARIS LAIT,  
LA DERNIÈRE LAITERIE  
D'ÎLE-DE-FRANCE.



© Léa Garsault, Secours populaire

© Alain Blanc



Hélène  
LIPIETZ

helene.lipietz.fr

Réforme des collectivités territoriales, droit de vote des SDF communautaires, reconnaissance du vote blanc ou droit administratif des étrangers : Hélène Lipietz est cheffe de file écologiste des sujets non sociétaux de la Commission des Lois et a été rapporteuse pour avis sur le budget de l'immigration. Investie dans son département, elle distribue par exemple 400 yaourts au Secours Populaire de Chelles pour pointer les difficultés de la dernière laiterie d'Île-de-France, Paris-Lait. Elle a aussi permis

l'audition de représentants religieux favorables au mariage pour tous. Elle a visité les centres de détention du ressort de Melun et fait visiter le centre de liberté qu'est le Sénat à plus d'une dizaine de groupes de tous horizons (militants, jeunes sans papiers, jeunes aveugles, brideurs...).

Le 1<sup>er</sup> avril, elle publie une proposition de loi instituant... un droit de succession matriarcal pour les 7 662 ans à venir, afin de rattraper et compenser le droit de succession patriarcal !

Hélène a signé 215 amendements dont 25 adoptés, posé 12 questions écrites et 2 orales, et est intervenue 139 fois en Commission et 253 en séance, sans compter 120 articles sur son site, grâce à l'imagination et l'activité de ses trois collaboratrices et collaborateur parlementaires.

*1. Sénatrice de Seine-et-Marne en remplacement de Nicole Bricq, nommée membre du gouvernement en mai 2012.*



## OBJECTIF SANTÉ

Le service communication de Nutella est en surchauffe.

La cause ? Aline Archimbaud, secrétaire de la Commission des Affaires

sociales, a soulevé le débat sur l'huile de palme dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale. « Cette huile, la plus consommée au monde, mais aussi la moins taxée, provoque obésité, maladies cardio-vasculaires et cancer du sein » explique Aline Archimbaud. Il est urgent de corriger cette ineptie sanitaire qui met en danger le mode de vie des populations locales, tant l'industrie de la palme accélère la déforestation et détruit l'habitat naturel d'espèces protégées.

Le combat d'Aline Archimbaud ne s'arrête pas là. Elle a soulevé le débat sur l'aspartame et du diesel. Sur l'aspartame, Aline Archimbaud a prévenu : « Des scientifiques nous alertent sur les risques occasionnés par ce produit. Il est de notre responsabilité d'intervenir. Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. »

Côté santé environnementale, elle a proposé que les chefs d'entreprises puissent faciliter le déplacement de leurs salariés à vélo. Jean Desessard a, pour sa part, apprécié : « L'accent a été mis sur la participation de chacun en fonction de ses moyens et sur la mise à contribution de formes de revenus jusque là peu ou pas sollicitées, afin de ne pas privilégier une nouvelle fois déremboursements et autres taxations sur les consultations médicales. » Le texte n'ayant pas été adopté, ces propositions n'ont pas été retenues. Autre lutte, et non de moindres, l'interdiction du bisphénol A, cause de cancer, stérilité, obésité, problèmes de croissance... En décembre, le Sénat a adopté la loi visant à la suspension de la fabrication, de l'importation, de l'exportation et de la mise sur le marché de tout conditionnement alimentaire contenant du bisphénol A. Pour autant, cette suppression n'est qu'un premier pas. Les écologistes ont défendu l'élargissement de l'interdiction aux matériels médicaux susceptibles d'entrer en contact avec les patients et ont demandé un rapport sur l'ensemble des perturbateurs endocriniens, pour en évaluer les risques sanitaires, environnementaux, le coût pour la société et les mesures législatives et réglementaires à préconiser pour les générations futures.



© Jamel Jouhri

### JUILLET 2013

Parmi leurs prérogatives, les parlementaires ont un droit de visite des centres de privation de liberté. Ici, Aline Archimbaud à la Maison d'arrêt de Villepinte, avec le dessinateur Berthet One.

### UNE MISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ACCÈS AUX SOINS

Enfin, suite au dépôt d'une proposition de loi sur le sujet, Aline Archimbaud s'est vu confier une mission parlementaire sur l'accès aux soins pour les plus démunis. Quatorze ans après l'entrée en vigueur de loi créant la CMU (Couverture Maladie Universelle), se soigner reste pour beaucoup un véritable parcours du combattant. Refus de soin, méandres administratifs, Aline Archimbaud effectue au moment où nous mettons sous presse de nombreuses auditions, qui aboutiront à la remise d'un rapport en septembre. Propositions qui auront vocation à nourrir l'agenda législatif du Gouvernement.

12

LES ÉCOLOGISTES DU SÉNAT



© Jean-Marie Bouguen

Aline  
ARCHIMBAUD

L'année qui vient de s'écouler a été pour Aline Archimbaud l'occasion d'obtenir des avancées, des engagements et de faire progresser les débats pour une meilleure prise en compte de la santé et des droits des publics en difficultés. Comme par exemple pour l'accès aux droits sanitaires et sociaux des détenus, les droits des citoyens Roumains et Bulgares ou sur la proposition de loi supprimant les allocations familiales et l'allocation de rentrée

scolaire pour les familles dont les enfants sont placés auprès de l'aide sociale à l'enfance, texte pour lequel le groupe écologiste fut le seul à voter contre au Sénat. Autres dossiers dont elle s'est saisie : l'Outremer, notamment avec la question de la vie chère et de la qualité de l'alimentation ; la dramatique décision de fermer l'usine de PSA à Aulnay-sous-Bois et la politique industrielle de manière plus générale ; l'épineux dossier

de l'amiante pour lequel elle a obtenu la création d'un groupe de travail au Sénat qu'elle préside, ou une meilleure prise en compte de la prévention en matière de santé avec des amendements adoptés sur le diesel, l'aspartame et l'huile de palme lors de l'examen du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2013.

[alinearchimbaud.eelv.fr](http://alinearchimbaud.eelv.fr)



© Nadir Saïfi

À la Commission Affaires étrangères, Défense et Forces armées, Leila Aïchi porte la « Green Defence », une approche préventive intégrant la dimension environnementale et énergétique comme nouvelle donne stratégique. Réchauffement climatique et tensions environnementales précipitent les conflits entre les communautés et États, illustrant la justesse de la vision écologiste contre la lecture passiviste des partis dominants, qui refusent la remise

en cause du dogme nucléaire dans le budget de la Défense. Leila Aïchi a donc initié, avec les Commissions Transnationale et « Paix et désarmement », la rédaction d'un Livre vert de la Défense qu'EELV remettra au Président de la République. Leila Aïchi s'est investie sur le secret-défense (affaire du Bugaled Breizh), la préservation de l'Arctique, le stockage de carbone en milieu marin, le respect des traités de désarmement, les violations

du droit de la mer (surpêche, pollution hydrocarbures) et les droits humains (Palestine, Sahara occidental, Chine, nord-Mali). Mais aussi sur ses combats de longue date : bisphénol A, pollution de l'air, développement en Afrique, emploi et gouvernance des groupes automobiles (Renault), ondes et action de groupe (class action).

leilaaichi.eelv.fr

## UN LIVRE VERT POUR LA DÉFENSE

Une politique écologiste de la défense : une antithèse ? Pas pour Leila Aïchi, qui défend au Sénat le principe d'une "Green Defence". La France investit chaque année cinq milliards d'euros, soit près de 30 % du budget

d'équipement de ses armées dans des coopérations d'armement en Europe. Nous devons construire une Europe de la défense – et la réintégration de la France dans l'OTAN n'y aura pas aidé – mais pas pour n'importe quelle politique. La défense européenne doit prendre en compte les trafics d'arme, de drogue, mais aussi le trafic de biodiversité, anticiper les mouvements des réfugiés climatiques (250 millions d'ici 2050 selon l'ONU), les catastrophes naturelles et la cybercriminalité. Car la prédation des ressources et le dérèglement climatique seront au cœur des mouvements géopolitiques de demain. En France, le budget de la défense reste protégé et l'on refuse de remettre en cause le dogme du nucléaire. La réflexion est pécuniaire avant d'être stratégique et la démonstration de force semble précéder la volonté de faire la paix. Les risques ont changé. Drones, bombes et commandos ne sauront pas régler la question du terrorisme, qui ne peut tomber que si l'on s'en prend à ses racines, loin des diabolisations stériles. L'Europe ne doit plus être conçue comme une force d'appoint, mais comme le cœur d'une défense commune, en partenariat avec les États. Sous la coordination de Leila Aïchi, un Livre vert de la défense sera rédigé et remis solennellement au Président de la République.

## LE RÈGLEMENT DURABLE DES CONFLITS

« Le XXI<sup>e</sup> siècle est, et sera, le siècle traversé par des tensions liées au changement climatique, à la raréfaction des matières premières, et à l'explosion démographique mondiale. La conjonction de ces facteurs conduira à des tensions sociales et environnementales jamais atteintes dans l'histoire de l'humanité. Nous devons d'ores et déjà considérer le développement durable comme une donnée stratégique à la construction de notre défense. »<sup>1</sup>

Le discours porté par le groupe écologiste du Sénat sur la politique étrangère française porte avant tout sur la nécessité de trouver des processus durables de sortie de crise pour les situations de conflits dans lesquels nous sommes engagés. Comme l'a expliqué Leila Aïchi lors du débat au Sénat sur la politique étrangère : « Le cas du Mali en est la parfaite illustration. Bâtir des institutions solides et démocratiques est nécessaire à la construction d'un État de droit. » Kalliopi Ango Ela, qui intervenait au nom des écologistes sur la prolongation de l'intervention française au Mali, a rappelé qu'il y avait trois temps : le temps militaire, que l'on espère toujours le plus bref, le temps politique, nécessaire à la reconstruction des institutions et le temps économique et social, qui porte les importants défis de développement. Joël Labbé, Président du groupe d'amitié France-Mali, a rencontré Fadimata Bintou Touré, Présidente du Parti écologiste du Mali, au moment de l'opération « Serval » afin d'évoquer ensemble les pistes pour « gagner la paix ». Il a également suivi de près les manifestations organisées par Pascal Canfin sur ce thème. Objectif : porter une parole écologiste sur le règlement durable des conflits.

### DÉCEMBRE 2012

AVEC SON AMI  
GABY COHN-BENDIT,  
LEILA AÏCHI A FONDÉ  
LE FORUM DE L'ÉCOLOGIE,  
RASSEMBLEMENT  
POUR UNE ACTION  
ÉCOLOGISTE  
TRANSPARTISANE.

« En matière de Défense, le vide stratégique est manifestement notre tourment. »

Leila Aïchi

(1) Leila Aïchi, débat sur la Défense et la Sécurité nationale (28 mai 2013).



Joël  
**LABBÉ**



© Sénat

Vice-Président et unique représentant du groupe écologiste de la Commission des Affaires économiques, Joël Labbé a débuté son mandat 2012/2013 avec la Loi logement, en faveur de la production de logements sociaux. Très engagé sur les questions agricoles, il a largement contribué au rapport de la Mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé, dont il était l'un des vice-présidents, et a animé plusieurs réunions d'information à ce sujet en Bretagne. Droit de

semer, préservation des abeilles, développement de l'agriculture biologique, protection du foncier agricole, sont autant de combats qu'il mène dans le cadre des travaux préparatoires à la future Loi d'avenir agricole et à la réforme de la PAC, sur le terrain comme au Sénat. Le colloque « L'agroécologie, une pratique d'avenir ? » qu'il a co-organisé avec Marie-Monique Robin, a permis de sensibiliser sur les alternatives possibles pour produire autrement. Président délégué du groupe d'amitié France/Mali,

2013 a également été marquée par la crise malienne et l'urgence d'une relance de la politique de développement sur place. Dans le Morbihan, Joël Labbé s'est investi auprès des élus et des acteurs locaux sur des problématiques aussi diverses que l'agriculture et l'agroalimentaire, la pêche artisanale et l'ostréiculture, le logement et les demandeurs d'asile...

[joellabbe.fr](http://joellabbe.fr)

## UN TOIT SELON SES BESOINS, UN LOYER SELON SES REVENUS

« Un toit, un droit ». C'est le cœur du projet de loi présenté en septembre 2012 par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. Ce projet vise à combler en partie le déficit de logements neufs dont souffre la France. L'objectif du gouvernement est de

parvenir à construire au total 500 000 logements par an, dont 150 000 sociaux. Premier volet, la mobilisation du foncier public en faveur du logement. Pour accroître l'offre foncière, la loi vise à favoriser la mise à disposition du foncier de l'État et de ses établissements publics en faveur du logement, en permettant une cession gratuite au profit d'opérations de logement social. Joël Labbé, Vice-Président de la Commission des Affaires économiques, s'est félicité que « dans les zones tendues où les prix sont trop élevés, mobiliser le foncier de l'État permettra à de nombreux projets de logements sociaux de sortir de terre » et a rappelé que « chacun doit avoir un toit selon ses besoins, chacun doit avoir un loyer selon ses revenus. » Second volet, une loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) renforcée. Le seuil de production de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants est passé de 20 % à 25 % en zone tendue. Certaines collectivités ont cru pouvoir se dispenser de l'effort nécessaire de production de logements sociaux. Les amendes ont été quintuplées. Même si pour Ronan Dantec, « cette loi est avant tout un acte de confiance vis-à-vis de la capacité des élus locaux à agir pour répondre au défi du logement, à partir du moment où on leur en donne les moyens. » Aline Archimbaud, sénatrice de Seine-Saint-Denis a rappelé que « chaque année, ce sont 50 000 ménages qui sont contraints de quitter leur logement. Des milliers de familles déboursent des sommes extravagantes pour s'entasser dans des logements trop petits, souvent insalubres ou carrément dangereux, avec l'espoir, très hypothétique étant donné la longueur des files d'attente, d'accéder un jour à un logement social. » Aujourd'hui, plus de dix millions de personnes sont touchées par la crise du logement.

## VERS UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PESTICIDES

Le ministre de l'Agriculture a affiché sa volonté : faire de la France le leader européen de l'agroécologie. Tout en approuvant cette ambition, Joël Labbé a rappelé qu'aujourd'hui la France restait le leader européen de l'utilisation de pesticides ! Si les agriculteurs sont les premiers à en subir les effets néfastes sur la santé,



© ACTPA

### JUIN 2013

CÉRÉMONIE HAUTEMENT SYMBOLIQUE À NOTRE-DAME-DES-LANDES, LORS DE LA REMISE DE LA LÉGION D'HONNEUR À MARIE-MONIQUE ROBIN. UNE OCCASION POUR JOËL LABBÉ DE RAPPELER LES COMBATS QUI LES LIENT, QUE CE SOIT POUR UNE VÉRITABLE TRANSITION DU MODÈLE AGRICOLE OU LA SAUVEGARDE DU BOCAGE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES. EN AVRIL DERNIER, JOËL LABBÉ ET LA RÉALISATRICE CO-ORGANISAIENT À PARIS UN COLLOQUE SUR L'AGROÉCOLOGIE.

les impacts de ces produits toxiques sur les sols, l'eau et la biodiversité sont loin d'être négligeables. Quelles mesures porter ? Joël Labbé a eu l'occasion de les présenter au cours du débat parlementaire sur les pesticides, en janvier dernier, et déposera à l'automne une proposition de loi visant à interdire l'usage non agricole des pesticides. Au-delà de l'interdiction de la vente aux particuliers, sa proposition de loi aura pour objet de supprimer, d'ici à cinq ans, l'usage des pesticides sur l'ensemble des espaces publics (collectivités, État, organismes publics, SNCF...). Elle visera également à lever les freins au développement des produits alternatifs (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes).

## LES ENJEUX ÉNERGIE- CLIMAT

### DU DÉBAT SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AUX NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES DE 2015

Président du groupe de travail « gouvernance » du débat sur la transition énergétique, Ronan Dantec est mobilisé en faveur de l'évolution de notre mix énergétique, en cohérence avec les objectifs réaffirmés par le Président de la République : réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà de l'objectif de -20 % pour 2020 (-40 % en 2030 et -60 % en 2040) et diminution de la part du nucléaire dans la production électrique de 75 % à 50 % d'ici 2025.

Convaincu que les collectivités territoriales joueront un rôle majeur dans la transition énergétique, lors de la discussion du premier volet des lois de Décentralisation, Ronan Dantec a obtenu plusieurs avancées pour le renforcement de leurs compétences. La région devient l'échelon chef de file pour les compétences liées à la transition énergétique. Les métropoles et les communautés urbaines obtiennent deux nouvelles compétences : organisatrices de la transition énergétique et gestionnaires des réseaux de distribution chaleur, électricité, gaz.

Ronan Dantec reste par ailleurs très engagé à l'international dans les négociations sur le climat, notamment en tant que porte-parole des réseaux mondiaux de collectivités territoriales. Président du groupe d'amitié France-Tanzanie au Sénat, il a échangé en janvier avec le Président de la République tanzanienne sur le nécessaire renforcement de la coopération entre la France et l'Afrique sur les énergies renouvelables, l'accès à l'énergie étant un enjeu majeur de développement pour de nombreux pays du sud. Ces échanges ont débouché sur la visite de plusieurs entreprises françaises en Tanzanie.

Enfin, Ronan Dantec et Michel Delebarre, sénateur PS du Nord, ont été chargés par le Premier ministre d'une mission parlementaire sur le rôle des collectivités territoriales dans les négociations climatiques, visant à faire des propositions pour faciliter leur contribution et renforcer leur capacité à peser en faveur d'un accord ambitieux à Paris en 2015.



© Gaël Arnaud

Ronan  
DANTEC

ronandantec.fr

Vice-Président de la Commission Développement durable et Aménagement du territoire au Sénat, et seul écologiste siégeant dans cette Commission, Ronan Dantec travaille sur un champ très vaste, couvrant l'ensemble des problématiques environnementales (négociations internationales sur le climat, transition énergétique, fiscalité écologique, gestion des ressources naturelles, biodiversité, pollutions, gestion des déchets) et d'aménagement du territoire (urbanisme, présence des services publics, infrastructures et services de transport, etc.). Ronan Dantec est également impliqué sur les réformes

## TRANSPORTS : POUR UNE VRAIE POLITIQUE DE REPORT MODAL

Les transports sont responsables d'une part prépondérante et croissante de la consommation d'énergie fossile, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

La limitation des modes de transport les plus polluants et le développement du transport collectif, à la moindre empreinte écologique, est donc au cœur du projet écologiste, en étant vigilant sur l'aménagement du

territoire et la lutte contre l'exclusion sociale.

Rapporteur budgétaire sur les transports routiers, Ronan Dantec a dénoncé la privatisation des autoroutes, qui fait perdre à l'Etat des recettes budgétaires importantes. Il a rappelé l'enjeu d'une juste taxation du transport routier, pour lutter contre la concurrence déloyale du transport routier et financer le report modal vers le ferroviaire, le fluvial ou le maritime, tel que prévu dans le Grenelle de l'environnement. Dans ce cadre, la mise en place rapide et ambitieuse de l'écotaxe sur les poids lourds est un enjeu majeur, un premier pas vers une fiscalité écologique. La discussion parlementaire a été l'occasion de défendre de nombreux amendements contre des exonérations abusives et le refus d'utiliser la totalité des possibilités offertes sur la modulation des péages.

Les prochains mois seront décisifs dans le choix des priorités d'investissement pour la France en matière d'infrastructures de transports. Très vigilant sur la cohérence de ces choix, Ronan Dantec s'est mobilisé pour des priorités ferroviaires aussi diverses que le barreau de l'Essonne ou la réouverture de la liaison Auray - Saint-Brieuc, et reste très impliqué contre des projets aberrants, économiquement et écologiquement, comme le nouveau tunnel Lyon - Turin, et surtout le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, dont les faiblesses ont été de nouveau démontrées par les commissions mises en place par l'État fin 2012.

### JUIN 2013

TEMPS INAUGURAL À SAINT-JOACHIM (44) OÙ MADAME LE MAIRE, MARIE-ANNE HALGAND, INAUGURAIT, ENTRE AUTRES, L'ÉQUIPEMENT DE 7 BÂTIMENTS COMMUNAUX EN PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES. L'ÉLECTRICITÉ AINSI PRODUITE EST ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION RÉSULTANT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE L'ENSEMBLE DE BÂTIMENTS (HORS CHAUFFAGE).

© Pierre Gressant



institutionnelles et suit les lois de décentralisation : il défend un renforcement des compétences des collectivités locales, dont l'action volontariste est décisive pour mettre en action la transition écologique. Plus largement, il soutient les mesures allant dans le sens du fédéralisme différencié, d'un renforcement du couple

régions-intercommunalités et de la promotion des cultures régionales. Il a été rapporteur de la première loi écologiste adoptée par le Parlement français, sur l'expertise et les lanceurs d'alerte. Il a aussi fait évoluer le droit de l'environnement en durcissant les peines applicables au délit de trafic d'espèces en bande organisée.





**Groupe écologiste du Sénat**

Retrouvez toute l'actualité  
et les interventions  
du groupe écologiste sur

**[www.ecologistes-senat.fr](http://www.ecologistes-senat.fr)**